

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE MOUXY**

ARRETE DU MAIRE

**INTERDISANT LA CIRCULATION CHEMIN DE L'EGLISE,
STATIONNEMENT PARKING DE L'EGLISE, PARKING DE LA VIERGE
EN RAISON DE LA CEREMONIE DE REMISE
DE FANION PREPARATION MILITAIRE MARINE**

Le Maire de la Commune de MOUXY,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la manifestation,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules place de l'église, parking de la Vierge et l'interdiction de circuler chemin de l'église en raison de la cérémonie de remise du fanion à la préparation militaire marine samedi 14 décembre 2024,

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de la cérémonie de remise du fanion à la préparation militaire, le chemin de l'Eglise sera momentanément fermé le samedi 14 décembre 2024 de 8 h 30 à 13 h 00.

Le stationnement place de la mairie et parking de la Vierge sera interdit à partir de 8 h 00.

Article 2 :

La signalisation, rendue nécessaire pour l'application de cette mesure et la sécurité de tous, sera à la charge de la commune.

Article 3 :

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie, le centre de secours d'Aix-Les-Bains, Samu, TDL de Savoie chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MOUXY, le 2 décembre 2024



Le Maire,

Armelle PERSON